



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 10 novembre 2022

### **Création d'une zone de baignade pérenne à Ouchy**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les zones de baignade de la Jetée de la Compagnie et du Vieux-Port d'Ouchy rencontrent toujours un vif succès auprès du public. Au vu de la demande pressante, la Municipalité a rapidement réalisé une zone éphémère située au Quai de Belgique, face au Musée Olympique, pour l'été 2023. Cette infrastructure a exceptionnellement été autorisée par le Canton jusqu'à la mi-octobre 2022 mais ne pourra pas être reconduite sans une procédure complète de mise à l'enquête publique.

Afin de pérenniser cette zone et accroître l'offre, la Municipalité souhaite créer une zone de baignade le long des quais de Belgique et d'Ouchy sur un principe identique aux zones déjà existantes (plan d'eau sécurisé et plateforme ou deck). Elle espère pouvoir mettre en service cette zone pour l'été 2023.

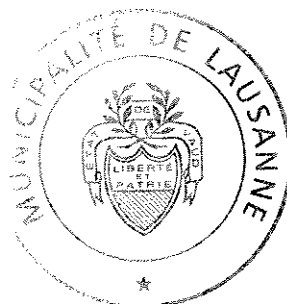
Pour couvrir les frais d'études, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 150'000.- qui sera balancé par imputation sur le crédit d'ouvrage lequel sera soumis ultérieurement à votre Conseil par voie de préavis.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, l'ouverture de ce compte d'attente a été soumise à la Commission des finances qui l'a approuvée lors de sa séance du 3 octobre 2022.

En vous remerciant d'en prendre acte, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

